



## **LISTE DES DOCUMENTS À NOUS TRANSMETTRE**

Afin de constituer le dossier d'entrée pour la Villa Borghèse, nous vous remercions d'avoir la gentillesse de nous remettre les documents suivants :

- Dossier de demande d'admission (Cerfa n° 14732\*01)
- Dossier médical à remettre sous pli confidentiel à l'attention du médecin coordonnateur
- Photocopie de la carte d'identité
- Copie de la Carte vitale
- Copie de l'attestation de Sécurité Sociale (de l'année en cours)
- Photocopie de la carte de mutuelle (de l'année en cours)
- Photocopie du livret de famille
- Attestation de l'assurance en responsabilité civile (de l'année en cours)
- 1 photographie d'identité
- Copie des pensions ou déclaration d'imposition pré remplie
- Copie des deux derniers avis d'imposition
- Si votre parent ou protégé fait l'objet d'une mesure de protection juridique : la copie du jugement
- Un relevé d'Identité Bancaire (RIB)

*L'admission au sein de l'EHPAD Villa Borghèse sera validée après la visite de préadmission médicale avec le médecin coordonnateur.*